

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE
DES INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Motion Valentin Christe et consorts -
Abolition des rentes à vie pour les anciens Conseillers d'Etat**

1. PRÉAMBULE

La Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) s'est réunie le 13 mars 2026 à la Salle du Bulletin, Cité-Devant 13, à Lausanne pour examiner cet objet.

Elle était composée de Mmes Carole Dubois, Monique Hofstetter, Elodie Lopez, Muriel Tahlmann, Graziella Schaller (remplaçant David Vogel), de MM. Yannick Maury, Valentin Christe, Jean-Valentin de Saussure, Aurélien Demaurex, Denis Dumartheray (remplaçant Alain Cornamusaz), Michael Wyssa, Quentin Racine, Romain Pilloud, Nicolas Suter (remplaçant Joséphine Byrne Garelli), sous la présidence de la soussignée Thanh-My Tran-Nhu.

Mme Nuria Gorrite (cheffe du DICIRH) y était accompagnée de MM. Michel Staffoni (chancelier) et Jean-Luc Schwaar (dir. gén. DGAIC) ainsi que de Mme Joanne Kobel Dubail (juriste à la chancellerie).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la CIDROPOL, a établi les notes de séances et en est vivement remercié.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire explique que ce texte, déposé en juin 2025, précède le dépôt de l'EMPL du Conseil d'Etat sur la rémunération et la prévoyance des membres du Conseil d'Etat (25_LEG_164).

Il relève que sa motion demande de supprimer le système des rentes à vie en respectant trois conditions :

- le respect du principe des droits acquis ;
- le passage d'une logique de rente à vie à une approche de soutien transitoire à la reprise d'une activité professionnelle à la fin du mandat ;
- l'affiliation des élus concernés à la CPEV pour le surplus ;

Il constate que le projet du Conseil d'Etat va dans ce sens, ce qui l'enchant.

La logique veut qu'une fois que le projet d'EMPL aura été examiné par le Grand Conseil, il prenne la parole et annonce le retrait de sa motion.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DCIRH renonce à prendre position vu la teneur de l'EMPL déposé par le Conseil d'Etat.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Plusieurs interventions concernent la meilleure manière de procéder vu le dépôt par le Conseil d'Etat de l'objet précédemment examiné, à savoir :

- (25_LEG_164) Exposé des motifs et projet de loi sur la rémunération et la prévoyance professionnelle des membres du Conseil d'Etat (Lrpp-CE) et rapport sur le postulat Marc Vuilleumier et consorts - Abolition des rentes à vie pour les conseillers et les conseillères d'Etat vaudois.es. (22_POS_8)

Lequel projet de loi répond en tous points aux demandes de la motion.

Au final, sont convenus que :

- le motionnaire s'engage à retirer son intervention une fois que l'EMPL précité aura été examiné et voté par le Grand Conseil,
- la commission émet le vœu que cette motion soit portée à l'ordre du jour juste après la fin de l'examen de l'EMPL précité.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Par 14 voix pour une prise en considération, aucune voix contre et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération la présente motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

La commission émet le vœu que cette motion soit portée à l'ordre du jour directement après l'examen de l'objet 25_LEG_164.

Lausanne, le 12 mai 2026

*La rapportrice :
(Signé) Thanh-My Tran-Nhu*